

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES (jusqu'au I.12 inclus), Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD (jusqu'au I.3 inclus).

Absents ou excusés :

Fernanda ALVES (à compter du II.1) ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD (à compter du I.4).

I - ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteurs Monsieur le Maire, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Laurent PERADON, Hürizet GÜNDER

1. Contrat de co-développement 5^{ème} génération 2021-2023 – autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de co-développement 5^{ème} génération avec Bordeaux Métropole et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Mandat spécial pour la participation de 4 élus au 103^{ème} congrès des maires de France du 16 au 18 novembre 2021

Le Conseil municipal confère le caractère de mandat spécial au déplacement au 103^{ème} congrès des maires à PARIS, du 16 au 18 novembre 2021, de Jean-François EGRON, Maire, Dominique ASTIER, 3^{ème} Adjoint, Seye SENE, Conseillère déléguée et Patrice CLAVERIE, Conseiller délégué. Le Conseil décide de la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs). Enfin, le Conseil précise que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 16 au 18 novembre 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Projet d'aménagement du parc de l'Hôtel de ville – Lancement de la déclaration d'utilité publique

Le Conseil municipal approuve le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet de liaison verte entre le bas et le haut Cenon, sollicite de la Préfète l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un projet de liaison verte entre le bas et le haut Cenon, et de l'enquête parcellaire, sollicite de la Préfète l'engagement d'une procédure d'expropriation et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette procédure de déclaration d'utilité publique du projet en vue des acquisitions nécessaires par voie d'expropriation.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Installation d'un Centre de Vaccination de Cenon et autorisation de recours à des bénévoles - Régularisation

Le Conseil municipal autorise les dépenses et les recettes afférentes à l'ouverture et au fonctionnement du Centre de vaccination au regard de la convention d'objectifs et de moyens, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'accueil des bénévoles et acte l'ensemble des documents, conventions établis dans ce cadre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Création de la CCSPL et désignation des membres

Le Conseil municipal approuve la création de cette commission qui sera constituée pour la durée du mandat municipal, fixe à 18 le nombre de membres qui en feront partie dont le Maire membre de droit et Président, désigne au titre des représentants du Conseil municipal, en plus du Maire, Président, les 13 élus suivants :

Monsieur Michaël DAVID	Madame Laïla MERJOU
Monsieur Dominique ASTIER	Madame Huguette LENOIR
Monsieur Laurent PERADON	Madame Hürizet GÜNDER
Monsieur Alexandre MARSAT	Monsieur Patrice BUQUET
Monsieur Jérémy RINGOT	Madame Florence DAMET
Monsieur Yannick POULET	Monsieur Fabrice DELAUNE
Madame Christine HERAUD	

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

Le Conseil désigne les 4 représentants des associations locales suivantes :

1 représentant du Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes (CPLJ)	1 représentant de l'Office Culturel d'Animation de Cenon (OCAC)
1 représentant de l'Association « Handicaps Sud-Ouest Autisme » HANDISSOA	1 représentant du Centre Social et Culturel La Colline

Enfin, le Conseil autorise Monsieur le Maire à saisir, pour avis, la Commission ainsi constituée dans le cadre de la mise en place des projets visés par l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un cinéma au Château Palmer

Le Conseil municipal approuve le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'un contrat de bail emphytéotique administratif pour la construction et l'exploitation d'un cinéma d'Art et d'Essai au Château Palmer et dit que la CAO sera la commission d'attribution chargée de donner son avis sur les projets déposés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Protocole transactionnel Immobilière Sud Atlantique

Le Conseil municipal approuve le protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à sa bonne mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Protocole transactionnel Jules Guesde

Le Conseil municipal approuve le protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à sa bonne mise en œuvre. Le Conseil autorise, dès réception de la somme due par AXA, le versement d'un acompte à hauteur de 30% par la ville à la société RGDA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Convention avec Bordeaux Métropole pour la tarification solidaire sur le réseau TBM

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec Bordeaux Métropole concernant la tarification solidaire sur le réseau TBM ainsi que tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Actualisation de la convention cadre entre la Commune et le CCAS de Cenon

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention-cadre et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Régularisation de la compétence voirie et espaces publics avec Bordeaux Métropole

Le Conseil municipal autorise la Ville de Cenon à s'inscrire dans le cycle 6 de mutualisation avec Bordeaux Métropole tel que précisé et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les négociations nécessaires pour mener à bien cette régularisation en fonction du périmètre retenu, du transfert de la compétence et des agents associés.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

12. Attribution de subventions à des associations participant à la « Quinzaine de l'Égalité, de la Diversité et de la Citoyenneté 2021 »

Le Conseil municipal attribue des subventions aux associations participant sur Cenon à la « Quinzaine de l'Égalité, de la Diversité et de la Citoyenneté 2021 » pour un montant total de 4 500 €, conformément au tableau qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Dominique ASTIER

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Actualisation de la Charte Télétravail

Le Conseil municipal approuve l'actualisation de la Charte de télétravail prenant en considération l'accord du 13 juillet 2021 comme définie pour les agents de la Ville de Cenon.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

4. Instauration d'une indemnité forfaitaire pour les fonctions itinérantes

Le Conseil municipal autorise les agents concernés par les fonctions citées à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune, prend en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté du 28 décembre 2020, fixe le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle qui sera versée à chaque agent dans les conditions précisées et autorise Monsieur le Maire à la vérification, à l'archivage des pièces justificatives (ticket de caisse, péage...) et au mandatement de l'indemnité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Michaël DAVID

1. Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal de la Ville

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe du Pôle Culturel

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Simone Signoret

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Cimetières

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IV – URBANISME – ECONOMIE – INSERTION – Rapporteur Cihan KARA

1. Préemption à des fins communales du 05 rue Eugène Louis – Acquisition et portage par Bordeaux Métropole

Le Conseil municipal valide la prise en compte des règles de portage et de rétrocession à la Commune, autorise le versement du dépôt de garantie de 5 000 € à Bordeaux Métropole et ensuite, le cas échéant, des frais financiers applicables, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rachat du bien ainsi qu'à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Préemption à des fins communales du 80 Cours de Verdun - Acquisition et portage par Bordeaux Métropole

Le Conseil municipal valide la prise en compte des règles de portage et de rétrocession à la Commune, autorise le versement du dépôt de garantie de 12 000 € à Bordeaux Métropole et ensuite, le cas échéant, des frais financiers applicables, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rachat du bien ainsi qu'à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. PIG – Attribution et versement de subvention – Propriétaire occupant – M. HOUAMEL

Le Conseil municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Recrutement d'un agent en contrat d'adulte relais

Le Conseil municipal approuve et valide le recrutement d'un.e Médiateur.rice Social.e et Culturel.le en contrat adulte-relais, autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives à celui-ci dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Signature d'une convention entre la Ville de Cenon et le GIP GPV Rive Droite pour la poursuite des missions d'accompagnement du projet Vieille Cure

Le Conseil municipal prolonge la mission confiée au GPV Rive Droite pour suivre et accompagner la seconde phase de la vie du projet. La convention ci-jointe est proposée pour un montant de 10 000 €. La subvention sera versée en

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

deux fois, 5 000 € sur l'exercice budgétaire 2021 et 5 000 € sur l'exercice 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

VII - EDUCATION - ENFANCE - Rapporteur Alexandre MARSAT

1. Bilan 2020 des activités péri et extrascolaires gérées par l'association Les Francas de la Gironde dans le cadre du contrat SSIEG

Le Conseil municipal prend acte du bilan qualitatif, quantitatif et financier 2020 présenté par l'Association Les Francas de la Gironde pour la gestion des activités péri et extrascolaires et prend acte d'un remboursement de la surcompensation liée aux activités 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Demande de labellisation Cité éducative

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de labellisation de cité éducative et à signer par la suite l'ensemble des conventions et documents afférents à cette labellisation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 07 OCTOBRE 2021 AU 07 DECEMBRE 2021